

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2015-11-04

Date de mise à jour 2014-07-31

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

**Extinguissant -35**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Agents extinction feu

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Fogmaker International AB

Box 8005

SE-35008 VÄXJÖ

Suède

+46 470-77 22 00

info@fogmaker.com

Téléphone

E-mail

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence contactez les informations toxicologiques, numéro d'urgence 112 (au sein de l'Europe) ou 911 (pour les USA et le Canada). Pour les autres pays, utilisez le numéro d'urgence intégré dans votre téléphone cellulaire

Pour plus d'informations non-urgentes concernant les poisons, voir [http://www.who.int/gho/phe/chemical\\_safety/poisons\\_centres/en/](http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à 1272/2008

Après évaluation, ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage de l'application des règles dans 1272/2008

Pictogrammes de danger Non applicable

Mentions d'avertissement Non applicable

Mentions de danger Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Non applicable.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est composé d'une solution aqueuse homogène.

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	La classification	Concentration
<b>ACÉTATE DE POTASSIUM</b>		
N° CAS 127-08-2	-	10 - 45%
N° CE 204-822-2		

<b>FORMIATE DE POTASSIUM</b>		
N° CAS 590-29-4 N° CE 209-677-9	-	10 - 45%
<b>ÉTHYLÈNE-GLYCOL</b>		
N° CAS 107-21-1 N° CE 203-473-3 Index n° 603-027-00-1 Reach 01-2119456816-28	Acute Tox <i>4oral</i> , STOT RE 2; H302, H373	< 1%
<b>2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL</b>		
N° CAS 112-34-5 N° CE 203-961-6 Index n° 603-096-00-8 Reach 01-2119475104-44	Eye Irrit 2; H319	< 1%
<b>COCAMIDOPROPYL BETAINE</b>		
N° CAS 147170-44-3 N° CE 931-333-8 Reach 01-2119552480-44	Eye Dam 1, Aquatic Chronic 3; H318, H412	< 1%

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

Contient aussi des composants qui peuvent non être déclarés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

À la moindre suspicion de symptômes persistants, contactez le médecin.

#### En respirant

Déplacer le blessé à l'air frais et rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau.

#### En contact avec les yeux

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau tiède. Si l'irritation persiste, appeler un médecin / ophtalmologue.

#### En contact avec la peau

Enlevez les vêtements contaminés.

Lavez la peau avec du savon et de l'eau.

#### En cas de consommation

Rincer le nez, la bouche et la gorge avec de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

S'éteint conforme aux matériaux appropriés pour l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit non inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie utilisez un masque contenant de l'air pur.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez des gants de protection adaptés, testés contre l'allergie en cas d'assainissement.

N'inspirez pas le produit et évitez le contact avec la peau et les yeux.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit peut être rejeté dans l'environnement sans des conséquences sur celui-ci. Des rejets plus grands doivent être toujours rapportés au service de sauvetage et aux autorités responsables du milieu.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

Le produit contaminé doit être manipulé comme déchet chimique et doit être déclaré comme non dangereux pour les marchandises.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

# SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenez ce produit loin des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est déposé.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Se conserve à 5 - 30 °C.

Doit être manipulé dans un local avec standard moderne de ventilation.

Conservé dans un espace très bien ventilé, non au dessus du niveau des yeux.

Conservation dans l'emballage originaire.

## 7.3. Utilisations finales particulières

Non applicable.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Valeurs limites nationales, France

Tous les ingrédients (voir section 3) manquent de valeur limite hygiénique.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

En termes de minimisation des risques, aucune attention particulière n'est nécessaire pour ce produit, outre les obligations générales de respect de la directive de l'UE NIL.

Une protection pour les yeux doit être utilisée en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure.

Des gants de protection ne sont normalement pas nécessaires en raison des propriétés de ce produit, mais peuvent être nécessaires pour d'autres raisons, par exemple les risques mécaniques, les conditions de températures ou les risques microbiologiques. Les

personnes très sensibles peuvent utiliser des gants étiquetés "Peu résistant aux produits chimiques» ou «Étanche», ou avec le pictogramme indiqué ici.

Des mesures particulières de protection de la peau sont uniquement nécessaires dans des situations de travail particulières. En cas de doute, demander l'avis des experts de la médecine du travail. Fournir cette fiche de données de sécurité.

Une protection pour la respiration est nécessaire seulement dans des conditions de travail extrêmes. Consultez le producteur en ce qui concerne ce cas.

Filtres contre la poussière IIB(P2) peuvent être nécessaires.

Limitation d'exposition à l'environnement voir section 12.



# SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide
	Couleur: Aucune indication
b) odeur	Non applicable
c) Seuil olfactif	Non applicable
d) pH	7-9
e) Point de fusion/point de congélation	-35 °C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	109 °C À pression normale (101325 Pa)
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Non applicable
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable

j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
k) Pression de vapeur	Non applicable
l) Densité de vapeur	Non applicable
m) Densité relative	Non applicable
n) Solubilité	Solubilité dans l'eau: Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
q) Température de décomposition	Non applicable
r) Viscosité	Non applicable
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

## 9.2. Autres informations

Information non disponible

# SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation et des conditions d'utilisation normales.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

## 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec le zinc et les matériaux galvanisés.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales.

# SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité générale ou non spécifié

Le produit n'est pas classifié comme toxique.

### Effets aigus

Pas classifié comme substance fortement toxique.

### Dangers pour la santé

Le produit n'est pas classifié comme toxique pour la santé.

### Toxicité par administration répétée

De ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets chroniques à ce produit.

### Cancérogène

De ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets cancérogènes pour ce produit.

### Effets CMR

De ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets toxiques reproductives ou génétiques pour ce produit.

### Sensibilisation

Les réactions de hypersensibilité ne peuvent pas être exclues chez les personnes sensibles.

### Effets corrosifs et irritatifs

Le produit n'est pas corrosif. Peuvent survenir des irritations mineures aux personnes sensibles.

### Synergisme et antagonisme

De ce qu'on sait n'ont pas été rapportés des effets synergétiques pour ce produit ou pour un de ses ingrédients.

### Effets sur le jugement et autres effets psychiques

De ce que nous savons ce produit n'influence pas le jugement s'il est utilisé dans son but.

### Effets sur la microflore humaine

Les effets sur la microflore des humains n'ont pas été prouvés ou sont négligeables.

**propriétés toxicologiques pertinentes****ACÉTATE DE POTASSIUM**

LD50 Rat (Oralement) 24h = 3250 mg/kg

**2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL**

LD50 Souris (Oralement) 24h = 6050 mg/kg

LD50 Lièvre (Oralement) 24h = 2700 mg/kg

LD50 Rat (Oralement) 24h = 6600 mg/kg

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****ÉTHYLÈNE-GLYCOL**

LC50 La tête de boule (Pimephales promelas) 96h = 72860 mg/l

EC50 Algues 96h = 6500 mg/l

EC50 Daphnie (Daphnia magna) 48 h = 100 mg/l

**2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL**

EC50 Daphnie (Daphnia magna) 48 h &gt; 1000 mg/l

LC50 Poisson 96h = 2700 mg/l

Ce produit contient des substances naturelles aisément dégradables ou substances identiques à la nature provenant des principales ressources renouvelables où la charge environnementale globale est négligeable. Dans le milieu local peuvent surgir des effets écologiques mineurs en cas de grandes émissions.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit est dégradable dans la nature.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit ou ses ingrédients ne s'accumulent pas dans la nature.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Les informations sur la mobilité dans la nature manquent mais il n'y a aucun motif de supposer que le produit est nuisible pour l'environnement.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun rapport de sécurité chimique n'a été réalisé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Les composants du produit ont un effet fertilisant.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Manipulation des déchets pour le produit**

Le produit n'est pas classifié comme un déchet dangereux.

Prenez en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets.

**Récupération/recyclage du produit**

Ce produit normalement n'est pas recyclé.

**Transport des déchets**

Aucune indication

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

**14.1. Numéro ONU**

Ne pas de marchandises dangereuses

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non applicable.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Evaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas été réalisé.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****16a. Notamment dans le cas d'une fiche révisée de données de sécurité, où des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche****Révision de ce document****Versions antérieures**

2014-07-31 La composition de ce produit a été changée

**16b. Notamment dans la signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3**

<i>No phys haz</i>	Danger physique non assigné
<i>Not Acute Tox</i>	Pas de danger de toxicité aiguë
<i>No tox haz</i>	Non classifié comme toxique
<i>Combust Liq</i>	Liquide combustible avec point d'éclair >93°C
<i>Acute Tox 4oral</i>	Toxicité aiguë (oral catégorie 4)
STOT RE 2	STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2)
Eye Irrit 2	Irritant pour les yeux (Catégorie 2)
Eye Dam 1	Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1)
Aquatic Chronic 3	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables (Catégorie Cron 3)

**Explication des abréviations de l'article 14**

ADR	Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.
RID	Règlementations concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
IMDG	Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)
IATA	Association internationale du transport aérien

**16c. Notamment dans les principales références bibliographiques et sources de données****Sources des données**

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2015-11-04.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième main, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième main d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

**Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité**

2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- NIL Sous la désignation NIL (rien) sont placées les caractéristiques, qui ne sont pas présentées dans un document officiel sur les produits chimiques, mais qui sont néanmoins de même nature
- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission Annexe I

#### **16d. Notamment dans les méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification**

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

#### **16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents**

##### **Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3**

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **16f. Destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**

##### **Avertissement pour une utilisation incorrecte**

Autant que nous sachions ce produit ne peut pas provoquer de graves lésions pour l'être humain ou pour l'environnement cependant le fabricant, le distributeur ou le fournisseur ne peuvent pas être responsables pour l'utilisation criminelle ou inhabituelle du produit.

##### **Autres informations pertinentes**

##### **Informations sur ce document**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée et vérifiée par KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Teknikringen 10, SE-583 30 Linköping, Suède, [www.kemrisk.se](http://www.kemrisk.se)